

VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

24 octobre 2014 – n° 10
140138

PERSONNEL TERRITORIAL – MODIFICATION DES INDEMNITES POUR FRAIS DE DEPLACEMENT EN REGION PARISIENNE

Le personnel municipal peut prétendre, sous certaines conditions et dans certaines limites, à la prise en charge de frais engagés à l'occasion d'un déplacement temporaire supérieur à 50 km de la résidence administrative.

Le cadre général des conditions et modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires à la charge des budgets des collectivités territoriales est défini par le décret n° 2001-654 du 19 juillet 2001, modifié par le décret n° 2007-23 du 5 janvier 2007.

Le décret prévoit que les collectivités doivent délibérer à titre obligatoire sur le montant forfaitaire attribué aux agents en mission en matière d'hébergement.

Le montant forfaitaire attribué aux agents en matière d'hébergement en région parisienne est actuellement fixé à 53,36 € par nuitée. Il est proposé au conseil municipal de porter ce montant à 60,00 € par nuitée.

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

- APPORTE une modification à la délibération du 22 novembre 2013, notamment à l'article XXXI fixant les indemnités pour frais de transport de personnes, selon les modalités suivantes :

- Le montant forfaitaire attribué aux agents en mission en région parisienne en matière d'hébergement est fixé à 60,00 € par nuitée.

Le reste de l'article XXXI est sans changement.

ADOpte A L'UNANIMITE

Extrait certifié conforme
Le Maire,



(Signature)
David VALENCE

Nombre effectif des Membres
du Conseil Municipal..... 35

Séance du 24 octobre 2014

Nombre des Membres en
exercice..... 35

Nombre des Membres présents
à la séance..... 30

Procurations 5

Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de David VALENCE, Maire, assisté de Bruno TOUSSAINT, Claude KIENER, Vincent BENOIT, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBAUT, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT, Marc FRISON-ROCHE, Nicolas BLOSSE, Adjoints.

Etaient présents :

David VALENCE, Bruno TOUSSAINT, Claude KIENER, Vincent BENOIT, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBAUT, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT (*sortie au point n° 8b*), Marc FRISON-ROCHE, Nicolas BLOSSE, Jacqueline THIRION, Marie-France LECOMTE, Marie-Claude ANCEL, François FICHTER, Roselyne FROMENT, Gina FILOGONIO, Ousseynou SEYE, Johann RUH, Issam BENOuada, Sabriya CHINOUNE, Mustafa GUGLU, Pierre JEANNEL, Christopher ZIEGLER, Michel CACCLIN (*a quitté la séance à compter du point n° 3*), Serge VINCENT (*sorti du point n° 7 au point n° 8b*), Orhan TURAN, Christine URBES, Ramata BA, Nadia ZMIRLI, Nathalie TOMASI

Excusés et ont donné procuration :

Françoise LEGRAND	à	David VALENCE
Marie-José LOUDIG	à	Jean-Paul BESOMBES
Isabelle de BECKER	à	Bruno TOUSSAINT
Christine FELDEN	à	Claude KIENER
Jean-Louis BOURDON	à	Nadia ZMIRLI

Monsieur Pierre JEANNEL est désigné en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE.
